



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-015-2026-08

PUBLIÉ LE 12 AOÛT 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-08-07-00012 - Décision n° DOS-2026/2334 du Directeur général de l'ARS Île-de-France portant modification de la décision n° DOS-2024/2477 du 12 septembre 2024, dont l'annexe est complétée par l'ajout de la pratique thérapeutique spécifique « maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale » dans la modalité de chirurgie adulte en ambulatoire, accordée à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (n° FINESS EJ : 750712184) pour le site du GHU AP-HP Centre Université de Paris, Hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) (n° FINESS ET : 750803447) (5 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2026-08-11-00003 - Arrêté relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2026 de la région d'Île-de-France???? (9 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-08-07-00012

Décision n° DOS-2026/2334 du Directeur général de l'ARS Île-de-France portant modification de la décision n° DOS-2024/2477 du 12 septembre 2024, dont l'annexe est complétée par l'ajout de la pratique thérapeutique spécifique « maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale » dans la modalité de chirurgie adulte en ambulatoire, accordée à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (n° FINESS EJ : 750712184) pour le site du GHU AP-HP Centre Université de Paris, Hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP) (n° FINESS ET : 750803447)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

DÉCISION N°DOS-2026/2334

Portant modification de la décision n°DOS-2024/2477 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 12 septembre 2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment les articles L.6122-1 et suivants, L.6123-1 et L.6124-1, R.6122-23 et suivants et en particulier les articles D.6121-10, R.6122-37 et D.6122-38 ; les articles D.6124-267 à D.6124-290, R.6123-201 et R.6123-212 ;
- VU** l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** le décret n°2022-1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;
- VU** le décret n°2022-1766 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret n° 2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et d'équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°2023-171 du 27 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France portant délimitation des zones donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- VU** l'arrêté n°DIRNOV-2024/02 du 12 janvier 2024 portant modification de l'arrêté N°DIRNOV-2023/09 portant adoption du Schéma régional de santé 2023–2028 du Projet régional de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'instruction n°DGOS/R3/2023/125 du 1^{er} août 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

- VU** la demande présentée par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (n°Finess EJ : 750712184), dont le siège social est situé 55 boulevard Diderot 75610 Paris cedex 12, en vue d'exercer l'activité de chirurgie adulte pour les pratiques thérapeutiques spécifiques (PTS) suivantes :
- Chirurgie adulte pour les pratiques thérapeutiques spécifiques (PTS) :
 - chirurgie orthopédique et traumatologique en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie plastique reconstructrice en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie thoracique et cardiovasculaire à l'exception de l'activité de soins de chirurgie cardiaque en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire
 - chirurgie vasculaire et endovasculaire en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie viscérale et digestive en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie gynécologique et obstétrique à l'exception des actes liés à l'accouchement réalisés au titre de l'activité de gynécologie-obstétrique en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie oto-rhino-laryngologique et cervico-faciale en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - chirurgie urologique en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
 - Chirurgie bariatrique en hospitalisation à temps complet et en ambulatoire ;
- sur le site GHU AP-HP CUP site Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) (n°Finess ET : 750803447), 20 rue Leblanc 75015 Paris ;
- VU** la décision n°DOS-2024/2477 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France en date du 12 septembre 2024 autorisant l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (n°Finess EJ : 750712184), à exercer l'activité de chirurgie adulte et de chirurgie bariatrique sur le site du GHU AP-HP CUP site Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) (n°Finess ET : 750803447), 20 rue Leblanc 75015 Paris ;
- VU** le courriel de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris en date du 24 décembre 2025 de demande de modification des conditions d'exécution de l'autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie en vue de solliciter l'ajout de la PTS de « maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale » en ambulatoire à la liste des PTS autorisées dans le cadre de la modalité adulte sur le site de l'Hôpital européen Georges Pompidou, 20 rue Leblanc 75015 Paris ;
- VU** la consultation de la Commission spécialisée de l'organisation des soins en date du 25 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT la demande susvisée ;

CONSIDÉRANT que l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris sollicite la modification de la décision susvisée afin de pouvoir exercer la pratique thérapeutique spécifique (PTS) « maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale » en ambulatoire sur le site de l'Hôpital européen Georges Pompidou ;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'extension des pratiques thérapeutiques et soins spécialisés autorisées en chirurgie ambulatoire par l'ajout de la PTS maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale, cette activité sera exercée au sein de l'unité de stomatologie de l'établissement ;

que dans ce cadre les prises en charge suivantes seront réalisées : la traumatologie faciale, l'éradication des foyers infectieux bucco-dentaires en contextes pré-thérapeutiques complexes (préalablement à une chimiothérapie, à la pose d'une prothèse orthopédique, à une greffe cardiaque ou à un remplacement valvulaire), les extractions dentaires, la prise en charge des pathologies de l'articulation temporo-mandibulaire par injection de toxine botulique, les biopsies des glandes salivaires,

ainsi que des consultations au chevet du patient dans les différents secteurs de l'établissement (réanimation, chirurgie orthopédique, cardiologie, notamment) ;

CONSIDÉRANT

que l'équipe est constituée d'un chirurgien maxillo-facial et stomatologue à hauteur de 0,6 ETP, placé sous la responsabilité du Dr Chikhani, de quatre chirurgiens-dentistes à hauteur de 0,5 ETP chacun, ainsi que de deux infirmiers diplômés d'État à hauteur de 2 ETP, aucun poste n'étant vacant à ce jour ;

que cette équipe assure des consultations quotidiennes pour les patients hospitalisés et les patients externes, et assurera l'activité chirurgicale programmée en ambulatoire sous anesthésie générale chaque mercredi matin à l'Unité d'Accueil et de Chirurgie Ambulatoire (UACA) ou au bloc conventionnel ;

qu'ainsi il est prévu au bloc du 1^{er} ou du 3^{ème} étage ;

que la présente évolution ne s'accompagnera d'aucune modification des ressources humaines, des équipements ou des infrastructures ;

CONSIDÉRANT

que cet ajout de PTS n'a pas d'impact sur le bilan des objectifs quantitatifs de l'offre de soins de la zone de proximité de Paris ;

CONSIDÉRANT

que l'AP-HP a précisé, que les prises en charge des urgences de traumatologie faciale seront réalisées dans un délai maximum de 48 heures suivant la pose de l'indication opératoire, en coordination avec les spécialités concernées ;

que par ailleurs en cas de nécessité d'hospitalisation complète, les patients seront orientés vers les services internes compétents de l'HEGP, conformément aux exigences réglementaires issues de la réforme des autorisations ;

CONSIDÉRANT

que la présente demande n'appelle pas de remarque particulière quant au respect des conditions d'implantation et conditions techniques de fonctionnement spécifiques à l'autorisation de chirurgie adulte ;

CONSIDÉRANT

que le promoteur s'engage à respecter les engagements pris lors de la délivrance de l'autorisation initiale ;

CONSIDÉRANT

au vu de l'ensemble de ces éléments, qu'il convient de procéder à la modification de l'autorisation n°DOS-2024/2477 afin de prendre acte de l'ajout de la nouvelle PTS ;

CONSIDÉRANT

que les membres de la Commission spécialisée de l'organisation des soins (CSOS) de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Île-de-France, réunis en séance du 25 juin 2026, ont émis un avis favorable à la demande présentée par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

L'annexe de la décision n°DOS-2024/2477 du 12 septembre 2024, accordée l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (n°Finess EJ : 750712184), pour le site du GHU AP-HP CUP site Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) (n°Finess ET : 750803447), est complétée par l'ajout de la pratique thérapeutique spécifique « maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale » dans la modalité Chirurgie adulte en ambulatoire.

ARTICLE 2 :

Les autres articles de la décision n°DOS-2024/2477 du 12 septembre 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France demeurent inchangés.

La durée de validité de l'autorisation initiale n'est pas modifiée.

- ARTICLE 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées par le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification et par toute personne intéressée dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision.
- ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 7 août 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Annexe : liste des modalités et des pratiques thérapeutiques spécifiques (PTS) de chirurgie sollicitée

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (n°Finess EJ : 750712184)

GHU AP-HP CUP site Hôpital européen Georges Pompidou (HEGP) (n°Finess ET : 750803447)

	Autorisation accordée (OUI/NON)	Dérogation Prise en charge des enfants	Postectomies chez l'enfant
CHIRURGIE ADULTE	OUI		
Chirurgie maxillo-faciale, stomatologie et chirurgie orale - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		NON OUI	
Chirurgie orthopédique et traumatologique - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	
Chirurgie plastique reconstructrice - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	OUI OUI
Chirurgie thoracique et cardiovasculaire à l'exception de l'activité de soins de chirurgie cardiaque - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		NON NON	
Chirurgie vasculaire et endovasculaire - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		NON NON	
Chirurgie viscérale et digestive - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	
Chirurgie gynécologie obstétrique à l'exception des actes liés à l'accouchement réalisés au titre de l'activité de soins mentionnée au 3° de l'article R. 6122-25 - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	
Chirurgie oto-rhino-laryngologique et cervico-faciale - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	
Chirurgie urologique - en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire		OUI OUI	OUI OUI
CHIRURGIE BARIATRIQUE	OUI		
- en hospitalisation à temps complet - en ambulatoire			

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2026-08-11-00003

Arrêté relatif aux engagements
agroenvironnementaux et climatiques et en
agriculture biologique en 2026 de la région
d'Île-de-France

ARRÊTÉ PREFECTORAL

**Relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2026
de la région d'Île-de-France**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,

- VU** le règlement (UE) n° 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les Etats membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;
- VU** le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;
- VU** la décision d'exécution de la Commission européenne du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'Union financé par le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles D.341-6-1 à D. 341-6-9, D.371-8-1 et D.373-8-1 relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux mesures en faveur de l'agriculture biologique ;
- VU** le décret n° 2023-246 du 3 avril 2023 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique ;
- VU** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;
- VU** l'arrêté du 21 avril 2023 modifié relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique ;
- VU** l'arrêté du 11 mai 2026 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2026 de la politique agricole commune ;
- VU** l'arrêté du 24 juillet 2026 modifiant l'arrêté du 11 mai 2026 relatif aux mesures agroenvironnementales et climatiques et aux aides en faveur de l'agriculture biologique pour la campagne 2026 de la politique agricole commune ;
- VU** l'arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, N°IDF-2026-06-15-00007 du 15 juin 2026, portant délégation de signature à Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté préfectoral N°IDF-2026-06-16-00004 du 16 juin 2026, portant subdélégation de signature de Madame Mylène TESTUT-NEVES, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative ;

Considérant les orientations présentées et les propositions formulées en commission régionale agroenvironnementale et climatique du 15 avril 2026 ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)

En application de l'article D.341-6-6 du code rural et de la pêche maritime, des engagements dans des mesures agroenvironnementales et climatiques peuvent être demandés par les exploitants agricoles, pour les surfaces qu'ils exploitent au sein des territoires retenus pour la mise en œuvre de chacune de ces mesures, quelle que soit la localisation du siège d'exploitation. Ces engagements peuvent aussi porter sur des surfaces exploitées hors des territoires retenus si le cahier des charges de la MAEC le prévoit.

Les demandes d'engagement doivent être notifiées par chaque exploitant agricole à l'animateur du projet agro-environnementale et climatique (PAEC) avant d'être déposées sur Telepac afin de connaître les besoins financiers de chaque PAEC.

Les territoires des PAEC retenus en 2026 sont les suivants :

Territoires des PAEC 2026 et leur code territoire
Ancoeur - Centre-Brie (IL_ANCB)
Bassée Morin (IL_BAMO)
Climat, Bien-être Animal et Autonomie alimentaire en élevages franciliens (IL_CBEA)
Chevêche (IL_CHEV)
Continuités écologiques (IL_CTEC)
Est 77 (IL_ESTS)
Zone prioritaire de l'AAC de Flins-Aubergenville (IL_FLIN)
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres (IL_FMVY)
Hurepoix Eau (IL_HURE)
TRAMES Juine (IL_JUIN)
ZPS des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, ZPS des boucles de la Marne, et boucle de Changis-sur-Marne (IL_MOMA)
Bassin versant de l'Orge (IL_ORGE)
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (IL_PNRC)
Plaine de Versailles (IL_PVER)
AAC de Rosny-Buchelay (IL_ROBU)
Champs captants d'Asnières-sur-Oise (IL_SIEC)
Territoire GIC (IL_TGIC)
Vexin français (IL_VXFR)

La carte des territoires des PAEC retenus en 2026 figure en annexe 1.

La liste des mesures ouvertes par territoire en 2026 figure en annexe 2.

Les cahiers des charges retenus pour la mise en œuvre de ces MAEC figurent sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France¹, à la rubrique *Les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique – Campagne 2026*.

Article 2 : plafonds d'aide par bénéficiaire pour les MAEC

Les aides versées à un demandeur autre qu'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) ne pourront dépasser le montant annuel par MAEC défini dans le tableau ci-dessous pour les 3 années d'engagement dans la MAEC, à partir de l'année 2026 incluse. Ces montants annuels sont susceptibles d'être révisés en fonction des cofinancements disponibles.

En conséquence, aucun engagement qui conduirait à dépasser ce montant en première année d'engagement ne pourra être accepté.

Pour les GAEC totaux le montant maximum des aides défini dans le tableau ci-dessous est multiplié par le nombre d'associés remplissant les critères individuels d'éligibilité.

Enjeu	Mesures	Plafond en € par an et par demandeur
MAEC Biodiversité	MAEC Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles (CIFF) pour les surfaces non incluses dans une aire d'alimentation de captages d'eau potable ou une zone Natura 2000 ou un parc naturel régional	3 260 €

Article 3 : aide en faveur de l'agriculture biologique

Des engagements dans une aide en faveur de l'agriculture biologique peuvent être demandés par les exploitants agricoles dont le siège d'exploitation est situé dans la région.

Le cahier des charges retenu pour la mise en œuvre de cette aide figure sur le site internet de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France¹, à la rubrique *Les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique – Campagne 2026*.

Aucun plafond budgétaire n'est fixé pour l'année 2026 pour l'aide en faveur de l'agriculture biologique.

¹ Adresse : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr>

Article 3 : exécution du présent arrêté

La préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les directeurs départementaux des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 11 août 2026

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,
De l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

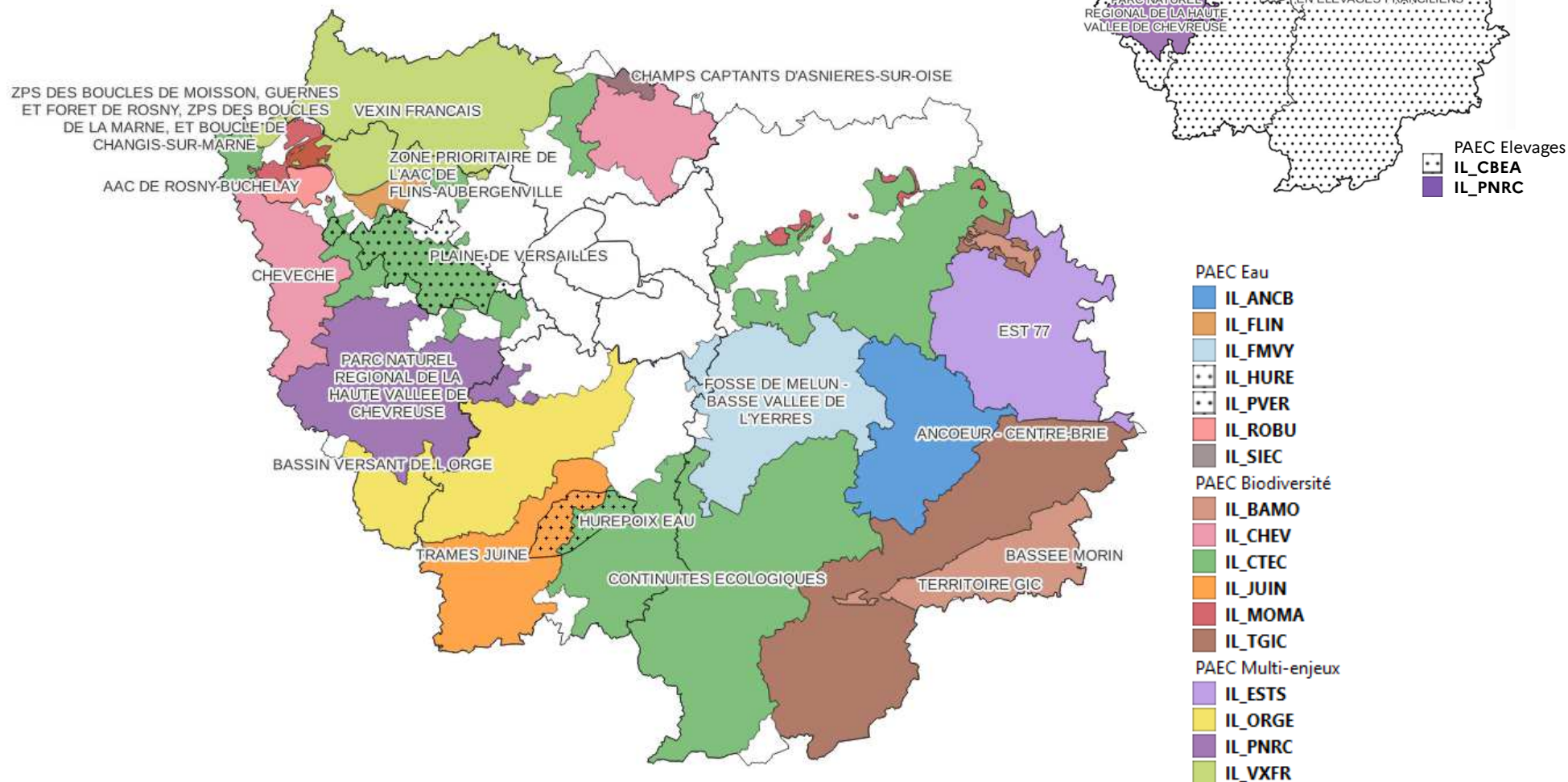
SIGNE

Benjamin GENTON

Annexe 1 : Carte des territoires des PAEC retenus en 2026

Figure 1 : Territoires des PAEC à enjeux Eau, Biodiversité et multi-enjeux

Figure 2 : Territoires des PAEC à enjeu Elevages et Bien-être animal



5/9

Annexe 2 : Liste des mesures ouvertes par territoire en 2026

Territoire de PAEC	Type de mesure	Libellé de la MAEC	Code de la MAEC
Ancoeur - Centre Brie	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_ANCB_PHY5
Ancoeur - Centre Brie	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_ANCB_CIFF
Ancoeur - Centre Brie	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_ANCB_OUV1
Bassée Morin	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_BAMO_CIFF
Bassée Morin	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_BAMO_ESP4
Bassée Morin	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_BAMO_OUV1
Bassée Morin	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_BAMO_OUV2
Climat, Bien-être Animal et Autonomie alimentaire en élevages franciliens	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	IL_CBEA_HBV1
Climat, Bien-être Animal et Autonomie alimentaire en élevages franciliens	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	IL_CBEA_HBV2
Climat, Bien-être Animal et Autonomie alimentaire en élevages franciliens	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	IL_CBEA_HBV3
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_CHEV_CIFF
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_CHEV_ESP4
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	IL_CHEV_MHU1
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	IL_CHEV_MHU2
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_CHEV_OUV2
Chevêche	Localisée	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	IL_CHEV_PRA3
Continuités écologiques	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_CTEC_CIFF
Continuités écologiques	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_CTEC_ESP4
Continuités écologiques	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_CTEC_OUV1
Est 77	Système	MAEC Eau - Grandes cultures 1 adaptée aux zones intermédiaires	IL_ESTS_ZIGC
Est 77	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_ESTS_PHY5
Est 77	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_ESTS_CIFF
Est 77	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_ESTS_OUV1

Territoire de PAEC	Type de mesure	Libellé de la MAEC	Code de la MAEC
Est 77	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_ESTS_OUV2
Zone prioritaire de l'AAC de Flins-Aubergenville	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_FLIN_PHY5
Zone prioritaire de l'AAC de Flins-Aubergenville	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_FLIN_CIFF
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres	Système	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Pesticides	IL_FMVY_FER6
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_FMVY_PHY5
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_FMVY_CIFF
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_FMVY_OUV1
Fosse de Melun – Basse Vallée de l'Yerres	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_FMVY_ESP4
Hurepoix Eau	Système	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Pesticides	IL_HURE_FER6
Hurepoix Eau	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_HURE_PHY5
TRAMES Juine	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_JUIN_CIFF
TRAMES Juine	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_JUIN_ESP4
TRAMES Juine	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_JUIN_OUV2
ZPS des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, ZPS des boucles de la Marne, et boucle de Changis-sur-Marne	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_MOMA_CIFF
ZPS des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, ZPS des boucles de la Marne, et boucle de Changis-sur-Marne	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_MOMA_ESP4
ZPS des boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny, ZPS des boucles de la Marne, et boucle de Changis-sur-Marne	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_MOMA_OUV2
Bassin versant de l'Orge	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_ORGE_PHY5
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_ORGE_CIFF
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	IL_ORGE_ESP1
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	IL_ORGE_ESP2
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	IL_ORGE_ESP3
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_ORGE_ESP4

Territoire de PAEC	Type de mesure	Libellé de la MAEC	Code de la MAEC
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	IL_ORGE_MHU1
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	IL_ORGE_MHU2
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	IL_ORGE_MHU4
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_ORGE_OUV1
Bassin versant de l'Orge	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_ORGE_OUV2
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_PNRC_PHY5
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 1	IL_PNRC_HBV1
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	IL_PNRC_HBV2
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Système	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	IL_PNRC_HBV3
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_PNRC_CIFF
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	IL_PNRC_ESP1
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	IL_PNRC_ESP2
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	IL_PNRC_ESP3
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_PNRC_ESP4
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	IL_PNRC_MHU2
Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse	Système	MAEC Biodiversité - Systèmes herbagers et pastoraux	IL_PNRC_PRA2
Plaine de Versailles	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_PVER_PHY5
AAC de Rosny-Buchelay	Système	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Pesticides	IL_ROBU_FER6
AAC de Rosny-Buchelay	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_ROBU_PHY5
AAC de Rosny-Buchelay	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_ROBU_CIFF
Champs captants d'Asnières-sur-Oise	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_SIEC_PHY5
Territoire GIC	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_TGIC_CIFF
Territoire GIC	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_TGIC_OUV1
Territoire GIC	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_TGIC_OUV2
Vexin français	Système	MAEC Eau - Grandes cultures 1 adaptée aux zones intermédiaires	IL_VXFR_ZIGC
Vexin français	Système	MAEC Eau - Polyculture-élevage adaptée aux zones intermédiaires	IL_VXFR_ZIPE

Territoire de PAEC	Type de mesure	Libellé de la MAEC	Code de la MAEC
Vexin français	Système	MAEC Eau - Pesticides - Grandes cultures 2	IL_VXFR_PHY5
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	IL_VXFR_CIFF
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	IL_VXFR_ESP1
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	IL_VXFR_ESP2
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	IL_VXFR_ESP3
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	IL_VXFR_ESP4
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	IL_VXFR_MHU1
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	IL_VXFR_MHU2
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	IL_VXFR_OUV1
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	IL_VXFR_OUV2
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	IL_VXFR_PRA1
Vexin français	Localisée	MAEC Biodiversité - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	IL_VXFR_PRA3